



Comité technique de la DGAFP Séance du 21 juillet 2020

Déclaration liminaire des représentants du personnel

Paris, le 21 juillet 2020

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur général,

Si nous nous félicitons de la tenue de la présente réunion du comité technique de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), nous ne pouvons que déplorer que cette séance ne se tienne qu'aujourd'hui, soit plus de quatre mois après le début du confinement.

Ainsi que cela a été demandé par l'ensemble des fédérations syndicales et largement mis en œuvre dans d'autres administrations, il nous semblait en effet, primordial au regard des enjeux, et nous n'avons eu de cesse de vous le demander dès la mi-mars, d'associer les représentants du personnel à la gestion de cette crise sanitaire qui a mis à mal les organisations du travail, par un dialogue social de proximité régulier.

Face aux préoccupations exprimées dont l'objet était et demeure encore la préservation de la santé de nos collègues et celles de leurs proches mais également les conditions de travail des agents de la DGAFP, nos différents courriers sont restés sans réponse voire même, sans accusé réception.

Nous souhaitons à l'occasion de la présente déclaration liminaire réitérer les principaux constats et les demandes que nous vous avons exprimés, notamment par notre lettre en date du 8 juin dernier ci-jointe :

- Erreur manifeste d'appréciation sur la gravité de cette crise sanitaire, et non-respect des consignes gouvernementales en la matière.
- Absence de dialogue social de proximité depuis le début de la crise sanitaire.
- Défiance, pour ne pas dire mépris au regard de leur engagement durant cette période, à l'égard des personnels de la DGAFP et de leurs représentants élus.
- Caractère lacunaire des plans de continuité et de reprise de l'activité.

- Information et communication rares et superficielles à l'attention des agents et de l'encadrement, traduisant un défaut de pilotage.
- Absence d'initiatives visant à mettre en valeur, dans le cadre d'une situation inédite, les qualités du collectif de travail de la DGAFP, DRH de l'Etat.
- Manque criant de moyens informatiques et d'outils collaboratifs permettant de faciliter le travail à distance.

Au-delà des quelques documents transmis en amont de cette séance, ces éléments représentent également le bilan de la gestion de la crise sanitaire au niveau de notre direction.

S'agissant, par ailleurs, de la réflexion sur le déploiement du télétravail que vous nous indiquez vouloir initier, nous y sommes prêts. Néanmoins, c'est avec circonspection que nous nous y engagerons au vu de la défiance de principe que vous avez manifestée depuis plusieurs années à l'égard du télétravail, défiance dont nos collègues ont, hélas, également pâti depuis le début de la crise sanitaire.

Monsieur le directeur général, les personnels de la DGAFP veulent croire en la sincérité de votre démarche. Ne les décevez pas et soyez à la hauteur de l'enjeu. Il nous semblerait en effet particulièrement dommageable dans les circonstances actuelles d'accroître le désenchantement des personnels de la DGAFP en organisant un simulacre de réflexion collective biaisée sans tenir compte des aspirations des uns et des autres.

Cette démarche sur les modalités de mise en place du télétravail ne saurait, selon nous, être décorrélée d'une réflexion sur les pratiques managériales à la DGAFP. A défaut, elle demeurera vaine et inopérante.

Le développement du télétravail ne peut reposer que sur un management par la confiance tournant ainsi résolument la page d'une culture dépassée du présentéisme et de l'excès de contrôle.

Certains principes directeurs peuvent nous y guider : respect des collaborateurs ne tolérant aucun comportement inapproprié de la part des encadrants, proximité, responsabilisation, relation de confiance et autonomisation qui ne sont pas exclusives d'un accompagnement bienveillant par les encadrants à tous les niveaux hiérarchiques, suivi de l'activité et de la soutenabilité de la charge de travail, analyse collective des performances des différentes entités ...

Vous l'aurez compris, Monsieur le Directeur général, les agents, que nous représentons, vous demandent d'engager sans délai la transformation des mentalités et des pratiques managériales au sein de la DGAFP.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente déclaration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération distinguée.

Les représentants du personnel au CTS de la DGAFP,

Martine LEPRAT (CFDT)

Natanaël BILLAT (CFDT)

Guy DOSSOU-YOVO (FO)

Isabelle BOUTRIN (FO)

Bruno PASQUET (CGT)

